

Dans les dernières années du premier millénaire, ils vinrent de Scandinavie avec Rollon, le fondateur de la Normandie. Certains de ses compagnons se fixèrent ici et essaimèrent ensuite aux quatre coins du monde, laissant derrière eux leurs empreintes, leurs cœurs et leurs noms. De même que la pierre commémorative dédiée aux " Carteret ", ce livre traitant de la chapelle seigneuriale en témoigne.

Michel J. de CARTERET

Président du cercle

des CARTERET GUERNESEY

Le 02 juillet 2011

LA CHAPELLE SAINT-LOUIS DE CARTERET,

A Carteret ⁽¹⁾, depuis l'avenue des Douits, l'allée Saint-Louis conduit à l'ancienne église Saint-Louis, dont il ne reste que le chœur et le clocher, entourée par l'ancien cimetière dont les vieilles tombes, aux inscriptions que le temps efface peu à peu, sont la mémoire de Carteret. C'est un lieu pittoresque et romantique caché, c'est ce qui en fait tout le charme, par une haie constituée d'arbres de haut jet et d'arbustes plantés sur un talus appelé ici « fossé ».

Les trois églises de Carteret

Carteret a eu successivement trois églises paroissiales. Les ruines de la première, la « Vieille-Eglise » dorment au bas du côté nord du cap de Carteret, dans un enclos aux limites presque effacées, au bord d'une falaise de limon qui, depuis plusieurs siècles, a reculé devant l'assaut de la mer. Elle est dédiée à saint Germain-à-la-Rouelle, dit le Scot ⁽²⁾, un des premiers évangélistes du Cotentin où il débarqua au V^{ème} siècle, en un endroit inconnu. Les légendes ont multiplié les

1- Carteret : commune de Barneville-Carteret (Manche). Les communes de Barneville-Sur-Mer et de Carteret ont fusionné en 1965.

2- Le Scot ne signifie pas l'Ecoissais : l'épithète « Scot » s'appliquait autant aux Irlandais qu'à d'autres insulaires, et en tout cas pas aux Ecoissais qui n'existaient pas au V^{ème} siècle. Le territoire de l'actuelle Ecosse était alors habité par les Pictes.

l'évêque Germain débarqua-t-il sous le cap de Carteret après une longue traversée sur une roue, d'après la légende, mais plus probablement sur un « coracle » irlandais, embarcation circulaire faite d'une armature d'osier recouverte de cuir. A Carteret, comme à Flamanville, il extermina un dragon qui vivait sous le cap dans la « grotte du dragon » et qui terrorisait les populations. Ce dragon est un symbole : il représente le paganisme que Germain est venu combattre.

Après avoir exterminé le dragon, saint Germain fit jaillir dans le voisinage, une source qui existe toujours, ne tarit jamais et possède la vertu de guérir les maladies des yeux.

On sait par l'une des « vies légendaires » de Germain qu'il traversait fréquemment la mer, venant de la « Bretagne » (l'Angleterre actuelle), ce qui explique les passages à Flamanville et Diélette, Carteret et Saint-Germain-sur-Ay dont témoignent des légendes absolument identiques à quelques détails près. Bien que sa participation dans l'évangélisation du Cotentin au V^{ème} siècle soit restée obscure, il semble que l'évêque missionnaire, sans évêché, se soit particulièrement consacré à évangéliser les garnisons littorales constituées de barbares ariens⁽³⁾.

Les églises dédiées à saint Germain sont toutes proches de la côte : soit que la dédicace vienne de Germain lui-même consacrant des églises à son parrain saint Germain-d'Auxerre, soit qu'elles lui aient été dédiées après son passage et son martyre aux environs de Vieux-Rouen vers 480-490 : Saint-Germain-sur-Ay, Barneville, Carteret, Saint-Germain-le-Gaillard, Flamanville, Héauville, Saint-Germain-des-Vaux, Querqueville, Bretteville, Saint-Germain-de-Tournebut, Saint-Germain-de-Varreville.

La situation de la « Vieille-Eglise » de Carteret, proche de la mer est remarquable. L'ancienne église de Diélette (Flamanville) était voisine de la mer. Il y a eu à Saint-Germain-des-Vaux une chapelle

3- Arianisme : doctrine chrétienne hérétique, soutenue au IV^{ème} siècle par Arius, prêtre d'Alexandrie, niant la divinité du Christ.

proche de la côte. Dans les Côtes-du-Nord, l'église Saint-Germain-de-la-Mer est proche du rivage au fond de la baie de la Frénaye.

Si la dédicace de la « Vieille-Eglise » à saint Germain est le témoignage de la très grande ancienneté du lieu de culte, la première mention de l'existence de l'édifice date du début du XII^{ème} siècle. En 1125, l'église fut donnée à l'abbaye du Mont-Saint-Michel par Renaud de Carteret, avec les dîmes de la paroisse et une terre à Jersey avec ses dîmes également, Richard de Méré étant abbé du Mont.

Renaud de Carteret étant mort, son fils Philippe s'empara des biens donnés au Mont, mais pris de repentir, il vint en compagnie de sa mère Lucie et de ses frères les restituer à Bernard du Bec, abbé du Mont, en 1135.

L'examen des ruines de l'édifice ne permet pas de faire remonter la construction au-delà de l'époque romane. La nef n'est plus guère représentée que par un appareil en « arêtes » de poisson (opus spicatum)⁽⁴⁾ s'élevant à peine au-dessus du sol actuel. Le chœur à chevet plat avec oculus, est une construction d'époque gothique (XIV^{ème} ou XV^{ème} siècle) ; la chapelle sud, dite de Saint-Jean-Baptiste, est d'un XV^{ème} siècle bien avancé si on considère la forme de la mouluration des arcs de la voûte, ou du moins ce qu'il en reste. Ces arcs reposaient sur des culots sculptés symbolisant les quatre évangélistes, figurations très à la mode aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles⁽⁵⁾. L'aigle de saint Jean est encore reconnaissable, le bœuf de saint Luc a été brisé il y a peu. Ces ruines, complètement isolées, sont abandonnées au vandalisme ; elles ont fait l'objet de quelques travaux de consolidation dans les années 1970 et il y a quelques années. Malgré leur maladresse, ils ont permis de suspendre la dégradation naturelle de l'édifice.

4- Opus spicatum : les pierres sont disposées de telle sorte que le dessin formé est celui d'un épi ou d'une feuille de fougère, procédé employé depuis l'époque gallo-romaine jusqu'au tout début du XII^{ème} siècle.

5- Pour plus de détails sur la « Vieille Eglise » consulter :
- Daniel Rémon, *La Vieille-Eglise de Carteret, fouilles de la chapelle Saint-Germain*, Editions du CEHP-Littus, Cherbourg, 1975.
- J. Barros, *Le Canton de Barneville-Carteret (Côte de Isles)*, Editions de La Côte des Isles, 1991. Tome 1, p. 61-64 ; tome 2, p. 53-55, p. 89-92.



| | |
|---|---|
| 1 | 3 |
| 2 | 4 |

1-2- Les ruines de la Vieille-Eglise en 1963.

3- La chapelle Sud de la Vieille-Eglise en 1963 :
l'aigle, symbole de saint Jean-l'Evangeliste.

4- « La chapelle Sud de la Vieille-Eglise en 1963 :
le bœuf, symbole de saint Marc.



de 1968 à 1971, à l'initiative de M. Daniel Rémon, à l'époque président du syndicat d'initiatives de Carteret, sous le contrôle des affaires culturelles. L'absence presque totale de mobilier funéraire n'a pas permis une datation précise des sépultures mises à jour dans et autour de l'édifice. On n'a pas retrouvé de sarcophages en forme d'auge taillés dans le calcaire oolithique, dont l'usage a perduré de la fin du VII^{ème} siècle jusqu'à l'époque romane. Cependant il y en eut un grand nombre dans le cimetière puisque d'innombrables fragments sont visibles dans les maçonneries des parties gothiques de l'édifice.

Dès 1637, l'édifice était en très mauvais état et au péril de la mer. La situation s'aggrava à tel point qu'en 1684 on décida de transférer le culte à la chapelle Saint-Louis qui, augmentée d'une nef, devint la deuxième église paroissiale⁽⁵⁾.

Selon une tradition encore assez vivace, le vieux village de Carteret aurait été situé autour de la « Vieille-Eglise » et détruit par l'hypothétique raz de marée de 709. Mais aucun témoignage historique ou archéologique n'autorise à situer l'ancien Carteret en ces lieux mal placés et soumis de plein fouet aux vents dominants de secteur ouest. Enfin, l'existence d'églises paroissiales éloignées de leurs agglomérations n'est pas rare.

Comme on le verra plus loin l'église Saint-Louis sera à son tour abandonnée, le culte paroissial étant transféré en 1908 dans la nouvelle et troisième église de Carteret.

L'église Saint-Louis : une chapelle seigneuriale devenue église paroissiale

L'église Saint-Louis était à l'origine et jusqu'en 1684, la chapelle privée des Carteret, seigneurs de Carteret, dont le Pouillé⁽⁶⁾ du diocèse de Coutances, daté de 1332, mentionne l'existence. C'est la première mention de cette chapelle. La date de fondation est inconnue

6- Pouillé : état des biens d'un diocèse, d'une abbaye.

mais son histoire est liée à celle de la terre et de la famille de Carteret dont l'ancêtre est Guy de Carteret, dit l'Oiseleur, qui vivait à la fin du X^{ème} siècle. Les Carteret, illustre famille à l'existence millénaire, sont encore représentés aujourd'hui, notamment dans les îles Anglo-Normandes⁽⁷⁾.

La dédicace à saint Louis, roi de France mort en 1270 au cours de la 8^{ème} croisade, canonisé en 1279, pose une question à laquelle on ne peut répondre que par deux hypothèses.

Si « Saint-Louis » est la dédicace d'origine, la fondation de la chapelle ne peut être que postérieure à 1279 et le fondateur est Renaud IV de Carteret († 1307), seigneur de Carteret et de Saint-Ouen en l'île de Jersey. La dédicace à saint Louis met la chapelle sous la protection du saint roi : c'est un geste religieux mais qui peut aussi avoir une signification « politique ». En effet, c'est à la suite de la signature du traité de Paris (1258) que les Carteret, en la personne de Renaud IV, ont repris possession de la terre de Carteret confisquée sous Renaud III, en 1204, par le roi de France Philippe-Auguste lors de l'annexion de la Normandie au royaume de France. Le traité de Paris, signé entre Louis IX, roi de France et Henri III, d'Angleterre, prévoyait que les terres confisquées en 1204 seraient rendues aux héritiers des nobles restés fidèles à leur duc, c'est-à-dire Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre. Cette dédicace à saint Louis par celui qui avait recouvré ses terres de Normandie serait alors une marque de reconnaissance des Carteret envers le pouvoir royal.

Si la fondation de la chapelle est plus ancienne, le vocable de « Saint-Louis » a remplacé, à l'époque de Renaud IV, pour des raisons politiques, le vocable primitif qui est inconnu.

Mais, la dédicace à saint Louis, l'absence de mention avant 1332, notamment dans le Livre blanc du diocèse de Coutances rédigé au XIII^{ème} siècle, permettent de proposer la fin du XIII^{ème} siècle ou le tout début du XIV^{ème} siècle pour la fondation de l'édifice. L'examen du triplet (trois baies en lancette accolées), bien que très dégradé et

7- A propos des « Carteret », voir : René Le Tenneur et Jean-Barros, *Carteret ses seigneurs et les Îles Anglo-Normandes*, 1986.

confirmer cette datation.

La chapelle avait été édifée dans la basse-cour du château (plus probablement une maison-forte) des Carteret dont l'emplacement nous est révélé par l'érudit Etienne Dupont dans ses « *Etudes historiques sur les compagnons de Guillaume-le-Conquérant* »⁽⁸⁾ : le premier château de Carteret « *s'élevait dans un champ sur lequel est construite l'église actuelle ; le sol a été nivelé au XVIII^{ème} siècle, la tradition rapporte qu'on voyait encore les traces d'un tertre et de fossés profonds* ». Compte-tenu de l'époque (avant 1908) où Etienne Dupont écrivait ces lignes, il faut comprendre qu'il s'agit de l'église Saint-Louis et non pas de celle ouverte au culte le 6 septembre 1908, devenue depuis l'église paroissiale de Carteret dédiée à saint Germain-le-Scot.

L'emplacement exact du « vieux château » de Carteret est précisé dans un acte notarié de 1734 et par l'examen d'une carte datée de 1772, conservée au Service Historique de la Défense, et du cadastre de 1825. Par acte passé le 14 novembre 1734⁽⁹⁾ devant Me Jean de Launoy, notaire royal à Sortosville-en-Beaumont pour le siège de Barneville, Robert Le Rossignol, seigneur de Carteret, donna aux paroissiens un terrain pour bâtir un presbytère dont la paroisse était dépourvue. Ce document nous apprend que : « *Feue Madame de Matignon de La Luthumière ... voulut bien donner sa chapelle anciennement bâtie par le seigneur dudit Carteret et le terrain alentour pour servir de cimetière situé dans une pièce de terre nommée Le Neuf-Clos où sont les anciennes ruines du manoir dudit Carteret et d'un colombier, pour ... en faire une église paroissiale ...* ».

Les lieux ont bien changé depuis et c'est en vain qu'aujourd'hui on y chercherait le plus petit témoin archéologique visible du vieux château de Carteret. Si on excepte la chapelle Saint-Louis et son ancien cimetière, l'emplacement du Neuf-Clos est actuellement occupé par une partie des terrains de l'ancienne gare S.N.C.F et le

8- Onfroy et Mauger de Carteret participèrent à la conquête de l'Angleterre par le duc Guillaume (1066). Ils étaient les neveux de Guy de Carteret, dit l'Oiseleur.

9- Archives départementales de la Manche, série 5E

terrain de camping « Le Bocage ». Sur le plan cadastral de 1825 et les états de sections correspondants on retrouve facilement le Neuf-Clos avec l'église Saint-Louis, le petit et le grand Colombier, l'Enclos. Le seul témoin de l'ancienneté des lieux est, aujourd'hui, ce qui reste de l'église Saint-Louis entourée de son cimetière romantique.

En 1348, les Carteret perdirent pour la deuxième fois et définitivement leurs biens en Cotentin, au début de la guerre de Cent-Ans, après le débarquement d'Edouard III d'Angleterre à Saint-Vaast-la-Hougue le 12 juillet 1346. Renaud V de Carteret, qui était à la fois vassal du roi de France pour sa terre de Carteret et vassal du roi d'Angleterre pour son fief de Saint-Ouen en l'île de Jersey, prit parti pour ce dernier ce qui fut considéré comme une forfaiture⁽¹⁰⁾ par le roi de France Philippe VI qui confisqua la terre de Carteret.

A partir de 1349 et pendant la plus grande partie de la guerre de Cent-Ans, la terre de Carteret resta, au gré des événements, propriété des fidèles du roi d'Angleterre. De la fin de la guerre de Cent-Ans jusqu'au règne de François 1^{er}, la terre de Carteret resta sous la tutelle directe du roi de France et de son administration. Sous ce roi, elle fut érigée en « fief-ferme »⁽¹¹⁾. On ne sait rien de l'état de la chapelle durant cette période : les quelques documents signalant la ruine de l'ancien manoir des Carteret sont muets en ce qui concerne la chapelle.

En 1594, l'acte d'adjudication de la fief-ferme de Carteret au profit d'Antoine de La Luthumière, seigneur de Brix et de la Haye-d'Ectot, mentionne sans plus de détails l'existence de la chapelle qui, en 1653, était « *à l'ouvert et profanée par les bestiaux* » qui y entraient ; de plus, elle menaçait ruine.

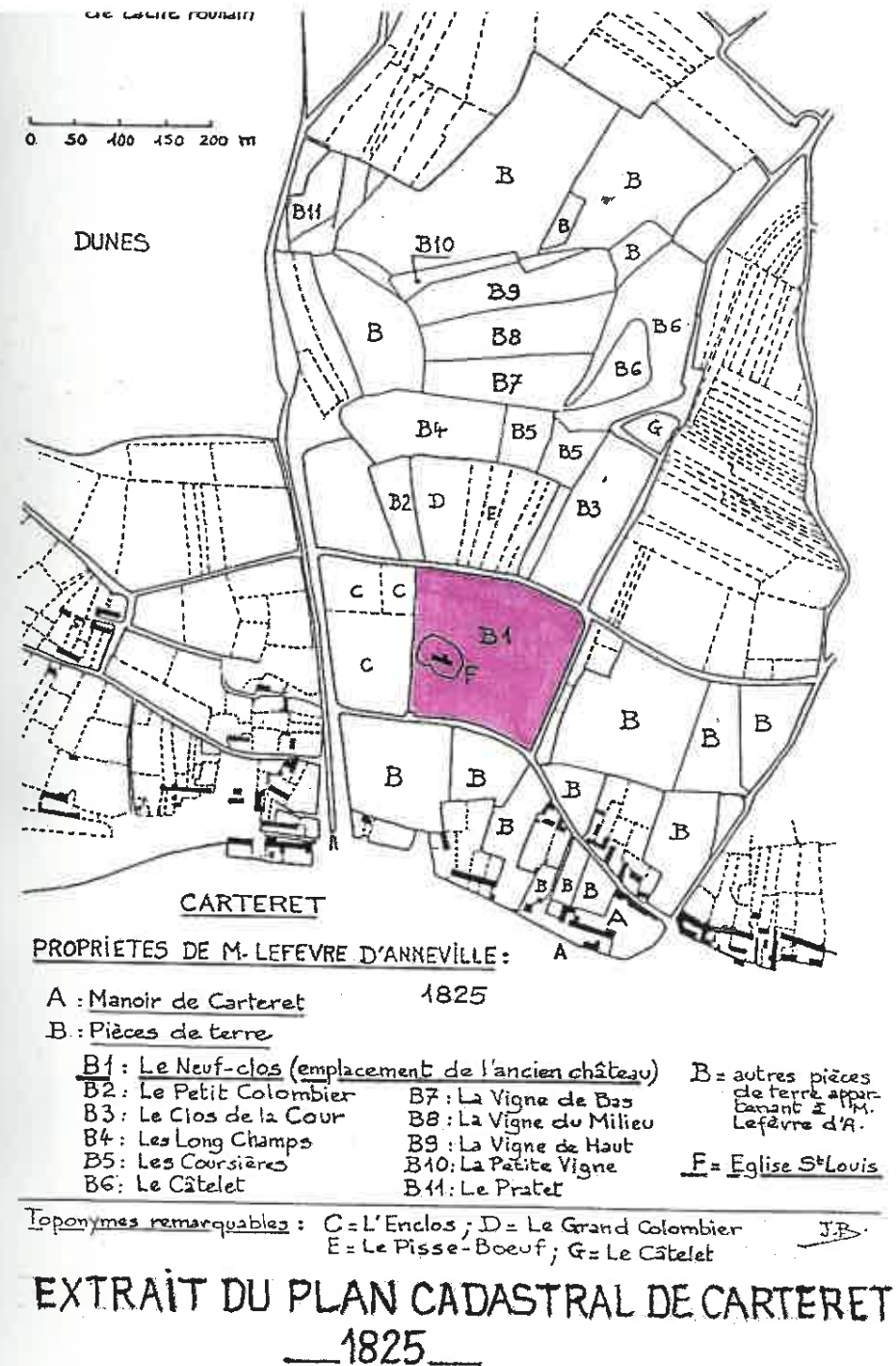
En 1678, l'aveu rendu au roi pour la fief-ferme de Carteret par Henry de Matignon précise que la chapelle, proche des ruines de

10- En terme de droit féodal, le mot « forfaiture » signifie la violation du serment de foi et hommage entraînant la reprise du fief par le suzerain.

11- Fief-ferme : portion du domaine royal cédé par adjudication au plus offrant et pour un temps limité à des particuliers, les engagistes, qui payaient annuellement des droits en argent au trésor royal.



Le Neuf-Clos et l'église Saint-Louis, où était située l'ancienne maison-forte des Carteret à l'époque médiévale. Carte datée de 1772 (Service historique de la Défense)



cune fondation, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de revenu affecté à l'entretien d'un chapelain chargé de célébrer les offices. Sans doute le bon état des lieux était-il à mettre au compte de Marie-Françoise de la Luthumière, épouse d'Henry de Matignon et sœur du vénérable abbé François de La Luthumière, fondateur en 1654 du séminaire de Valognes, aujourd'hui lycée Henri Cornat ⁽¹²⁾.

A cette époque, la « Vieille-Eglise » paroissiale Saint-Germain, située au nord du cap de Carteret, en bord de mer, était en très mauvais état et « au péril de la mer ». Déjà en 1637, l'édifice construit du temps de Renaud 1^{er} de Carteret, à la fin XI^{ème} ou au début du XII^{ème} siècle et agrandi à la fin du XV^{ème} siècle, était « en péril éminent » : on craignait que « l'église ne soit en peu de temps ruinée par les ravages de la mer qui a naguère tellement dégradé le pied de la montagne sur le bord de laquelle est l'édifice de ladite église, qu'il ne reste que trois à quatre piedz de terre pour l'appuyer au bout dudit pignon » ⁽¹³⁾.

En 1683, Marie Françoise de la Luthumière, dame de Carteret, visita la « Vieille-Eglise » et « fut très humblement suppliée de vouloir accorder un fonds compétent pour faire une nef et cimetièrre pour transporter la plus grande partye de ladite église et augmenter la chapelle Saint-Louis pour en faire l'église paroissiale » ⁽¹³⁾.

En 1684, la dame de Carteret accorda aux paroissiens « que la chapelle Saint Louis, et circuit de terre aux environs soit destiné

12- Marie-Françoise de La Luthumière, née en 1625, fille et seule héritière de François de La Luthumière (1579-1658), seigneur et patron de Brix, La Haye-d'Ectot et Carteret, gouverneur de Cherbourg, et de Charlotte du Bec-Crespin, était la sœur de François, abbé de La Luthumière (1617-1699), fondateur du séminaire de Valognes (1654) aujourd'hui lycée Henri Cornat. Elle épousa à Cherbourg (14 octobre 1648) Henry De Matignon, Comte de Torigni (1633-1682), lieutenant du roi en Normandie, fils aîné de François de Matignon (1607-1675) et d'Anne de Malon de Bercy. De ce mariage sont nés neuf enfants dont Charlotte de Matignon (1657-1721), mariée par dispense, le 27 décembre 1675, à son oncle (frère d'Henry) Jacques III de Matignon (1643-1725), lieutenant-général des armées du roi qui, en 1723, acquiert à Paris l'Hôtel du prince de Tingry, devenu depuis 1935 la résidence des chefs du gouvernement français. De ce mariage, sont nés deux enfants dont Jacques (IV)- François-Léonor de Matignon (1689-1751), comte de Torigni, baron de Saint-Lô et La Luthumière, petit fils de Marie-Françoise de La Luthumière et d'Henry de Matignon, qui épousa (contrat du 5 septembre 1715) Louise-Hyppolyte Grimaldi, fille d'Antoine 1^{er} Grimaldi, duc et pair de Valentinois, prince de Monaco, et de Marie de Lorraine. Par ce mariage, Jacques IV de Matignon devient Jacques 1^{er} Grimaldi, prince de Monaco. Ce sont les ancêtres de S.A.S. Monseigneur Albert II, prince de Monaco.

13- Procès-verbaux des visites archidiaconales, archives du diocèse de Coutances et Avranches.

et employe pour augmenter le service de Dieu et commodité des paroissiens, consentant qu'on y fasse une augmentation pour y faire ou transférer l'église paroissiale » ⁽¹³⁾.

L'église paroissiale Saint-Louis (1686-1908)

On décida de démolir la nef de la « Vieille-Eglise » et d'en utiliser les matériaux pour bâtir une nef en prolongement de la chapelle Saint-Louis. Jean Le Rossignol, écuyer, devait une rente de deux boisseaux et demi de froment pour le Pain de Pâques ⁽¹⁴⁾, on vendit cette rente et le capital fut employé à la construction de la nef de la nouvelle église.

L'ancienne chapelle Saint-Louis, augmentée d'une nef de 12 mètres de longueur, devint la deuxième église paroissiale de Carteret entre 1686 et 1689. Il n'y a pas trace dans les archives d'une cérémonie de bénédiction ou de consécration. La dernière visite de l'archidiacre du Bauplois à la « Vieille-Eglise » Saint-Germain eut lieu le 16 octobre 1686. Le 30 août 1689, l'archidiacre visita l'église Saint-Louis et constata que le chœur était en bon état, qu'il y avait un tabernacle et que seules quatre fenêtres n'étaient pas encore munies de vitrages : deux angelots qui se trouvaient dans la « Vieille-Eglise » avaient été remplacés en même situation dans la nouvelle. Selon une tradition qui était consignée dans les archives paroissiales, le premier baptême célébré dans l'église Saint-Louis aurait été celui de Pierre Ledos, baptisé le dimanche 1^{er} août 1688.

Le 25 avril 1689, jour de la fête de saint Marc, la foudre tomba sur l'église et découvrit le bas de la nef qu'on venait d'édifier. En 1696, l'archidiacre remarqua qu'on pourrait enlever les carreaux de la « Vieille-Eglise » pour paver la nef de l'église Saint-Louis, mais en 1697 le travail n'était pas réalisé.

14- Coutume, appelée « Charité de Pâques », en usage dans de nombreuses paroisses, qui consistait en la distribution de pain aux fidèles à l'issue de l'office de Pâques.

teau d'une fenêtre). Les procès-verbaux des visites archidiaconales donnent quelques détails sur le mobilier et l'aménagement de l'église. En 1713, le curé devra se procurer un confessionnal conforme aux ordonnances. En 1716, il faut mettre une couverture en plomb sur les fonts baptismaux et clore le cimetière. En 1744, l'archidiacre note la présence du grand autel et de deux petits autels, sans doute de part et d'autre de l'arc triomphal⁽¹⁵⁾ du côté de la nef ; les bancs ont été refaits à neuf ; les deux petits autels sont « richement dorés ». En 1751, un deuxième confessionnal est nécessaire et en 1765 il faut blanchir les murs. En 1783, il faut déplacer la chaire enfoncée sous l'arcade et la fixer contre le pilier de l'arcade.

Pendant la Révolution, l'église Saint-Louis aurait subi quelques dommages si l'on en croit ce qu'a écrit le chanoine Joseph Toussaint, curé de Carteret de 1946 à 1957, dans "Le Cap", bulletin paroissial de Carteret.

« Un certain nombre d'habitants accueillirent avec enthousiasme les idées et les réformes révolutionnaires. Quelques uns même se livrèrent à des voies de fait, non contre les personnes – aucun acte de violence ne fut relevé contre elles – mais contre les emblèmes religieux. Ainsi l'église fut dévastée, le Christ de la nef fut abattu, les saints arrachés de leurs niches et enterrés dans le cimetière ».

« Les croix, les chandeliers de métal et les cloches⁽¹⁶⁾ furent portés à Valognes réquisitionnés pour des fins de guerre ... »⁽¹⁷⁾.

15- Grande arcade séparant le chœur et la nef.

16- Aucun élément ne permet d'affirmer que l'église avait alors un clocher. Plus vraisemblablement un campanile devait être placé au faite du toit au-dessus de l'arc triomphal. Dans ce cas, il a dû être supprimé lorsqu'on a édifié, en 1818-1820, le clocher-tour encore existant aujourd'hui.

17- Vandalisme révolutionnaire : c'est un poncif qu'on trouve dans un grand nombre de textes traitant de la période révolutionnaire, écrits au XIX^{ème} siècle par des ecclésiastiques et repris au siècle suivant. S'il est indéniable que des actes de vandalisme ont été commis à l'époque dans les églises, ont-ils eu l'ampleur qu'on veut bien leur donner ? Dans l'affirmative, resterait-il dans nos églises autant d'œuvres d'art religieux datant de la période médiévale, de la Renaissance, des époques baroque et classique ? En ce qui concerne les cloches des églises : la loi du 23 juillet 1793, votée par la Convention, laissait une seule cloche aux églises, les autres devant être descendues par le soin des municipalités, le bronze devant servir à fondre des canons.

Après le départ de M. Telleux pour Brocard-Dubousson, prêtre constitutionnel⁽¹⁸⁾ qui avait renoncé à la prêtrise et à ses fonctions, le 16 janvier 1794, l'église fut fermée⁽¹⁹⁾.

Après la chute de Robespierre, la loi du 11 prairial an III (30 mai 1795) donna aux citoyens des communes le libre usage des églises non vendues ; la loi du 3 ventôse an III (21 février 1795) avait proclamé la liberté des cultes à condition que soient respectées les lois de la République. Une partie de la population de Carteret réclama alors la réouverture de l'église. Jacques Jardin, receveur des douanes à Carteret, principal instigateur de la demande, déclara en août 1796 que : « l'année dernière, la majeure partie des habitants de Carteret, dont il était du nombre, se réunit pour présenter à l'agent national une pétition par laquelle ils déclaraient être dans l'intention de se rassembler dans la ci-devant l'église de Carteret pour y faire leurs prières. Depuis cette pétition, ceux qui l'avaient souscrite se sont constamment rassemblés dans la ci-devant église ... tout se passait sous les yeux des autorités constituées ... ». Cette situation paraissait intolérable à l'administration cantonale⁽²⁰⁾ qui, le 8 septembre 1796, « considérant qu'il est de son devoir d'arrêter dans sa source des rassemblements qui pourraient devenir pernicioeux pour la chose publique », arrêta que le citoyen Jardin devait remettre la clé de l'église à l'agent municipal de Carteret.

Les demandeurs n'abandonnèrent pas la partie car, vers la fin de l'année 1797, l'agent municipal de Carteret écrivait à l'administration cantonale que « les habitants réclament l'église de ce lieu pour l'utilité publique ». Il ajoutait : « je vous invite de leur accorder vu qu'elle est très utile à la commune qui ne peut s'en passer, ainsi que le cimetière pour les inhumations, et ce, à condition que les réclameurs seront libres d'y faire leurs prières, et non d'autres cérémonies, jusqu'à ce que auparavant il n'y ait un ministère du culte qui ait fait sa soumission aux lois de la république ... ».

18- A partir du 27 novembre 1790, pour pouvoir continuer l'exercice de leur ministère, tous les évêques et curés doivent, dans les huit jours, prêter serment à la constitution civile du clergé, les prêtres devenant fonctionnaires civils.

19- La loi du 22 brumaire an II (12 novembre 1793) obligeait les prêtres assermentés à remettre leurs lettres de prêtrise, donc à cesser leurs fonctions.

20- Il n'y avait plus alors d'administration communale, remplacée par une administration cantonale et un agent national dans chaque ancienne commune.

premier consul, et le pape Pie VII en 1801 pour qu'il y ait à nouveau un prêtre à Carteret et que le culte puisse être célébré sans contrainte dans l'église.

Une ordonnance royale, en date du 20 août 1817, autorisa l'aliénation de trois terrains communaux d'une superficie de 9 hectares, estimés valoir 4000 francs pour payer les frais de construction d'un clocher, d'agrandissement de la nef et de réparations de l'église. Le 18 novembre 1817, Nicolas Noël, maire de Carteret, fit procéder par Me Folliot, notaire à Portbail, à la vente de 4 hectares de terrains communaux. La vente rapporta la somme de 3910 francs.

Le 28 juillet 1818, le Conseil des Bâtiments Civils (Ministère de l'Intérieur) autorisa la municipalité de Carteret à faire procéder aux travaux de construction du clocher, d'agrandissement de la nef et de réparation de la charpente et de la couverture. La nef fut rallongée de 4 mètres, portant sa longueur à 16 mètres. La dépense était évaluée à 4002 francs et 30 centimes ⁽²¹⁾.

Le 28 décembre 1852, M. Jean-Baptiste Hervieu, curé de Carteret, écrit au ministre des cultes et se plaint que l'église Saint-Louis est trop petite : « ... il nous faudrait bien un portail, une chapelle latérale ; mais la fabrique n'a de ressources aucune ; la commune qui, il y a quelques années, a fait bâtir une tour, qui vient encore de recouvrir à neuf une grande partie de l'église, de réparer des torts assez considérables, causés par un vol sacrilège, est également dans l'impossibilité de rien faire actuellement ... ».

Pour l'année 1853, les recettes ordinaires de la fabrique s'élèvent à 288 francs 80 centimes pour des dépenses se montant à 302 francs 85 centimes.

Le maire de Carteret, M. Edmond Du Châtel, appuie la démarche du curé de Carteret qui demande au ministre de bien vouloir

21- Archives Nationales, F13 1764 A, dossier 7. Voir copie en annexe.

« ... nous sommes de votre haute influence auprès de notre généreux Empereur ».

On ne sait ce qu'il est advenu de cette supplique, mais le portail et la chapelle latérale n'ont pas été construits.

Le 29 novembre 1854, le brick prussien « Carl » fit naufrage à l'entrée du havre de Carteret. L'équipage fut sauvé ainsi que le chargement, mais le navire fut disloqué par la mer. Son capitaine fit don de la figure de proue au lieutenant de vaisseau Beuve, commandant le « Mirmidon », garde-pêche en station à Carteret, qui à son tour en fit don à l'église Saint-Louis. Cette figure de proue, « aigle doré aux ailes déployées », décorait l'arcade du chœur.

En 1860, M. Jean-Baptiste Hervieu, curé de Carteret, donna à l'église des reliques de saint Louis et deux statues : saint Louis et saint Germain-le-Scot. Il y avait encore dans l'église : un Christ en bois datant d'avant la révolution, une statue de saint Roch qui aurait été cachée sous la Révolution au cours de laquelle elle aurait perdu un avant bras.

En 1878, Adolphe Jouanne signale la présence dans l'église d'un lutrin qualifié de curieux, de six stalles et de deux statues anciennes de saint Germain-le-Scot et de saint Louis. ⁽²²⁾

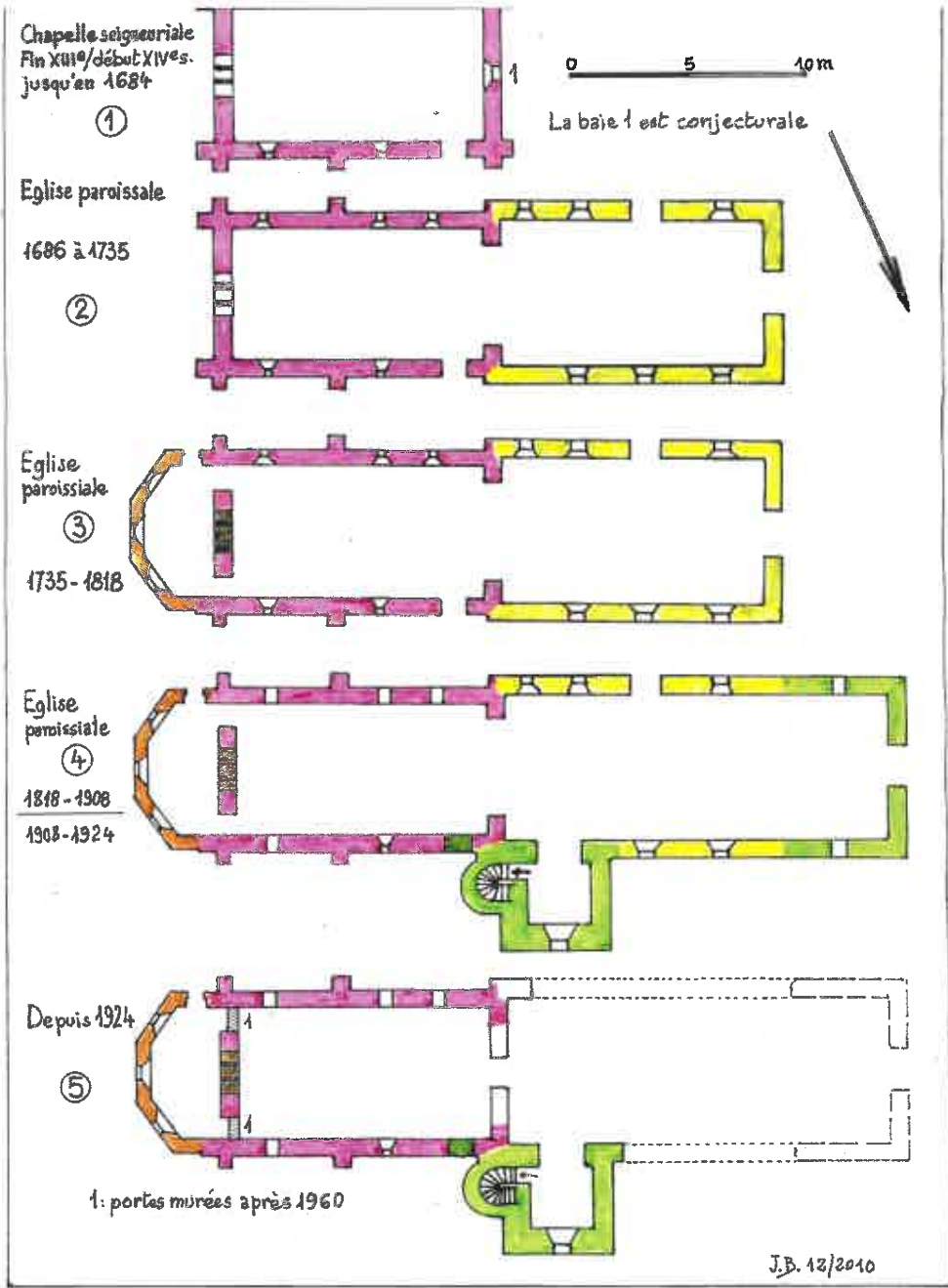
En 1899, Emile Travers mentionne une chaire en bois sculpté qu'il date « du règne de Louis XIV » ⁽²³⁾.

Le 9 décembre 1905, la chambre des députés vota la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat rapportée par Aristide Briand, député de la Loire. Cette loi qui rompait le Concordat de 1801 ⁽²⁴⁾, prévoyait l'inventaire des objets et biens d'église qui devaient être remis dans un délai d'un an, à des « associations cultuelles » dont la composition devait être laïque. A Carteret, la tentative d'inventaire de

22- Adolphe Jouanne : *Guide Jouanne, Itinéraire général de la France, Normandie*, édition de 1878.

23- Emile Travers, *La Normandie Monumentale et Pittoresque*, 1899.

24- Sauf dans le Haut-Rhin, le Bas-Rhin et la Moselle qui, en 1905, constituaient depuis 1871 l'Alsace-Lorraine annexée à l'empire allemand (voir : J. Barros, 1905 : *La Séparation des Eglises et de l'Etat*, *Bulletin municipal de Barneville-Carteret*, 2005).



1 — L'église Saint-Louis vers 1905, peu avant son abandon.
2

« Le 6 mars, à 9 heures du matin, M. Duteil, percepteur de Barneville, s'est présenté suivi de deux cantonniers pour procéder à l'inventaire. M. le Curé ⁽²⁵⁾, entouré de quelques hommes et d'une trentaine de femmes, attendait au portail de l'église. Le fonctionnaire annonce sa mission. M. le Curé demande à la vérifier et la conteste justement, puis il lit une protestation signée par les fabriciens ⁽²⁶⁾ sauf le maire ⁽²⁷⁾ ... Quand il demande à entrer dans l'église, il obtient un refus immédiat et M. le Curé le prévient que l'église est vide, car tous les bienfaiteurs ont eu soin de faire disparaître ce qu'ils avaient donné. Alors M. Duteil fait le tour de l'église suivi à distance par les deux cantonniers, puis il rejoint les trois gendarmes et le garde-champêtre qui s'étaient tenus à l'écart, en dehors du cimetière. M. le Curé et ses fidèles entrèrent à l'église et firent ensemble une bonne prière. A 11 heures et demie tous se retrouvèrent au presbytère, mais le percepteur fit défaut et son absence fut constatée par une pièce écrite et signée ⁽²⁸⁾ ».

La Dépêche de Cherbourg, du samedi 10 mars 1906, a brièvement relaté l'évènement : « Le 6 mars 1906, M. le percepteur s'est présenté pour faire l'inventaire de l'église. M. le Curé assisté du Conseil de Fabrique a lu une protestation dans le cimetière, les portes de l'église étant fermées. M. le percepteur accompagné de deux cantonniers a dû se retirer. Les fidèles sont alors entrés dans l'église où des prières ont été récitées ».

Entre temps, la première pierre de la troisième église de Carteret avait été posée le 3 août 1902, après les vêpres, et bénite par le chanoine Etienne, curé-archiprêtre de Notre-Dame de Saint-Lô, délégué par Mgr Guérard, évêque de Coutances et Avranches, entouré de nombreux ecclésiastiques et de nombreuses notabilités.

25- L'abbé Avenette.

26- Membres de la « Fabrique », assemblée chargée de gérer les biens de la paroisse.

27- M. Jean Subileau, qui avait été réélu maire de Carteret le 15 mai 1904.

28- Semaine Religieuse, Archives diocésaines de Coutances.

Les plans de cette nouvelle et troisième église avaient été dessinés par l'architecte parisien Pol Gosset (1881-1953). L'édifice n'était pas encore achevé lorsque le Saint-Sacrement y fut solennellement transporté le 6 septembre 1908. La nouvelle église, dédiée à saint Germain-le-Scot, fut consacrée le mercredi 7 août 1912 par Mgr Guérard, évêque de Coutances et Avranches. Deux ans auparavant, en 1910 tous les travaux étant achevés, les fidèles avaient définitivement pris possession du nouveau lieu de culte ; dans le bulletin paroissial de Carteret du mois d'août 1910, on lit : « ... c'est avec joie que nous sommes définitivement rentrés dans la nouvelle église, en la fête du Mont-Carmel » (23 juillet).

Cependant l'église Saint-Louis était ouverte dans certaines circonstances, ce qui témoigne du caractère patrimonial des lieux. Ainsi, elle fut ouverte, par exemple et d'après le bulletin paroissial, le 20 janvier 1909 pour la célébration de la Saint-Sébastien ; les 25 août 1911, 1913 et 1914, pour la Saint-Louis ; le lundi 9 novembre 1919, pour l'office des morts ...

Après l'abandon : la démolition partielle

Au cours de la réunion du conseil municipal de Carteret du 11 février 1923, le maire, M. Célestin Aubel, expose que l'église Saint-Louis est désaffectée depuis plus de dix ans, la nef ne présente aucun caractère architectural et n'a plus de couverture, le culte n'y est plus exercé. Il propose au conseil ⁽²⁹⁾ de voter la démolition de la nef et de garder le chœur et la tour formant, dit-il, autrefois la chapelle

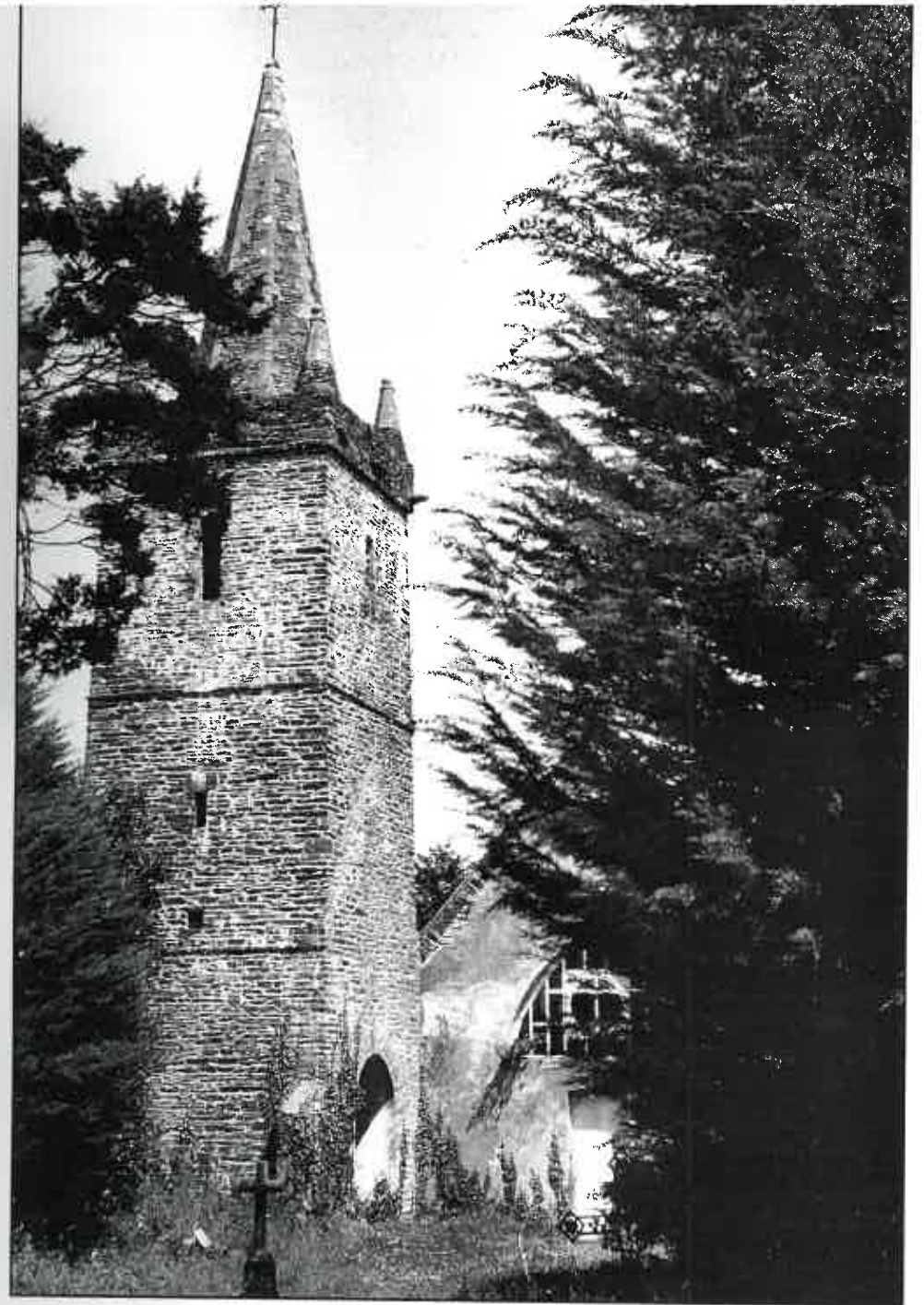
29- L'église Saint-Louis était propriété de la commune depuis la loi de séparation de 1905. Quant à la nouvelle église, n'étant pas encore affectée au culte en 1905, elle était propriété de l'association diocésaine de Coutances et Avranches. Le 3 juin 1955, le conseil municipal de Carteret, vu le manque d'entretien de l'édifice et le peu de ressources de l'association, accepta de prendre en charge son entretien à condition que l'association lui en fasse cession à titre gratuit. (Archives municipales de Barneville-Carteret, délibérations du conseil municipal de Carteret).



1 | 2

1- Vers les années 1950, ce qui reste de l'église est à l'abandon et envahi par le lierre.

2- Vers 1965, le lierre qui menaçait les maçonneries, a été enlevé.



dit de 2000 francs pour la démolition et la récupération des pierres et des bois qui pourront servir à la construction d'une salle des fêtes. Il prie le préfet d'autoriser la vente publique du reste des matériaux non utilisables.

A la réunion suivante, le 12 avril 1923, le maire expose :

- que par suite de la démolition de la nef, deux autels en bois deviendront inutiles. Le conseil municipal décide de les donner à une commune des pays dévastés qui se chargerait du transport⁽³¹⁾.

- qu'il a passé avec M. Auffray⁽³²⁾ le marché lui attribuant le travail de démolition de la nef aux conditions suivantes : tous les matériaux de démolition appartiendront à M. Auffray et la commune lui versera une indemnité de 400 francs.

Le conseil municipal de Carteret approuva. C'est donc dans les années 1923-1924 qu'est intervenue la démolition de la nef de l'église Saint-Louis.

Pendant les combats de la libération, en 1944, ce qui restait de l'église servit de poste de secours à l'armée allemande, ce qui aurait occasionné quelques dégâts. Le temps passant, la situation ne s'améliora pas : peu à peu l'édifice fut en grande partie envahi par le lierre, ce qui causa des dégâts aux maçonneries.

30- Comme on l'a vu, la tour a été construite en 1818-1820 et n'existait pas auparavant.

31- Il s'agit des deux petits autels « richement dorés » dont l'archidiacre, au cours de la visite de 1744, signale la présence dans l'église. On ne sait ce qu'ils sont devenus.

32- Victor Auffray (1851-1923), entrepreneur de maçonnerie à Carteret. On lui doit la construction de nombreuses villas à Carteret et à Barneville-Plage, des anciennes écoles à Barneville-Bourg en 1892-1893, les travaux de « restauration » de l'église de Barneville en 1891-1893. Il a construit et habité, à Carteret, successivement, les villas Bellevue, Sainte-Geneviève et les Deux-Sœurs, devenue ensuite Castel-Flore dont le parc a été loti il y a quelques années.

La renaissance

Vers 1955, la toiture fut refaite et l'entreprise Leparquois de Bricquebec posa les faitières offertes par M. et Mme Guy Le Marois et provenant du château des Galleries.

Après l'exécution de travaux de remise en état effectués par la commune de Barneville-Carteret, l'église a été affectée au culte protestant. Après la signature d'une convention entre la commune et la paroisse protestante de Cherbourg, le lieu de culte a été solennellement dédié le lundi de la Pentecôte 26 mai 1969. Depuis, le culte s'y exerce tous les dimanches des mois de juillet et août. L'entretien du cimetière est assuré par les jardiniers de la commune.

La journée du dimanche 29 août 1999 a été mémorable : à l'initiative de M. Alain Blancheton et de quelques bénévoles, les descendants de l'antique lignée des Carteret, héritiers de Guy de Carteret, dit l'Oiseleur, se sont réunis sur le site de l'ancienne église redevenue chapelle.

Ils étaient 75 familles – soit 185 personnes portant pour le plus grand nombre le nom de « Carteret » - venues de Jersey, Guernesey, Sercq où elles sont les plus nombreuses, de Grande-Bretagne, des Etats-Unis, d'Australie et même de Paris, réunies sous la présidence de M. Philip Malet de Carteret, venu de l'ancestrale demeure des Carteret, le manoir de Saint-Ouen en l'île de Jersey.

Lors de cette mémorable journée, au cours de laquelle ils sont revenus au berceau de leurs ancêtres, une plaque commémorative, qui marque très fortement le caractère patrimonial des lieux, a été apposée sur le mur sud du clocher. Elle porte les armes des Carteret « de gueules à quatre fuseaux d'argent » surmontant l'inscription :

MILLENIUM THEY CAME FROM THE
COUNTRY OF SCANDINAVIA
AS FOLLOWER OF ROLLO THE
NORSEMAN TARRIED HERE FOR A FEW
YEARS THEN BURST FORTH TO THE FOUR
CORNERS OF THE EARTH LEAVING BEHIND
THEIR FOOTPRINTS, THEIR HEARTS
AND THEIR NAME

THIS STONE IS DEDICATED TO THE
DE CARTERET FAMILY

29 AOÛT 1999

DEPUIS LA FONDATION DE LA
NORMANDIE PAR ROLLON EN 911
ILS VINRENT ICI ET LAISSERENT LEURS
EMPREINTES AUX QUATRE
COINS DU MONDE
CETTE PIERRE EST DEDDIEE
AUX "CARTERET"

Deux ifs – signes d'éternité – furent plantés dans le cimetière par M. Philip Malet de Carteret, héritier des seigneurs de Saint-Ouen en l'île de Jersey, et M. Raymond Leterrier, maire de Barneville-Carteret, pour remplacer les deux ifs qui avaient été dévastés par l'ouragan de l'automne 1987 et qu'il avait fallu abattre.

Depuis, sans être en péril, la chapelle Saint-Louis a besoin de réparations pour assurer sa pérennité. Nous n'en sommes pas propriétaires, nous avons reçu ce patrimoine de ceux qui vivaient avant nous, nous devons le transmettre à ceux qui viendront après nous.

Depuis quelque temps, l'idée germe dans l'esprit de quelques uns. En début de l'année 2011, l'association « Les Amis de la chapelle Saint-Louis de Carteret » est née. Elle a pour but la sauvegarde du patrimoine monumental et culturel de la commune de Barneville-Carteret et, dans l'immédiat, la sauvegarde et l'animation de l'édifice. Un programme de travaux d'urgence et de restauration, d'animations, est en cours d'élaboration. Le siège social de l'association est en mairie de Barneville-Carteret. L'aide de la « Fondation du Patrimoine », est d'ores et déjà acquise. Entre autres travaux, la reprise des maçonneries est nécessaire, et en ce qui concerne les restaurations, le rétablissement de la sacristie, la pose de vitraux et, à terme l'édification d'un pignon ouest plus esthétique que celui existant aujourd'hui et qui date de 1924, sont au programme.

Notice archéologique

Dans son état final (voir plans) et avant la démolition partielle de 1924, l'église Saint-Louis, dont il ne reste plus aujourd'hui que le chœur et le clocher, était constituée :

- d'un chœur à chevet plat de dimensions intérieures 10,60 x 5,60 mètres, à l'origine chapelle privée des seigneurs de Carteret.

- d'une nef, construite vers 1686, d'une longueur de 12 mètres et d'une largeur de 6,20 mètres (dimensions intérieures), prolongée de 4 mètres en 1818 – 1820, démolie en 1924, dont il ne reste aujourd'hui que les fondations de l'agrandissement. L'épaisseur des murs était de 0,75 mètre.

- d'une sacristie en prolongement du chevet plat du chœur, construite en 1735⁽³³⁾, éclairée par trois fenêtres avec, côté sud, une porte ouvrant sur l'extérieur. On y accédait depuis le chœur par deux portes, larges de 0,90 mètre, percées dans le chevet. La toiture a disparu et les murs (épaisseur 0,60 mètre) sont aujourd'hui très dégradés.

- D'un clocher, édifié en 1818 – 1820, de dimensions extérieures à la base de 4 x 4,70 mètres. L'épaisseur des murs, à la base, est de 1,20 mètre côté Est, 1,10 mètre côté Nord et 0,90 mètre côté Ouest.

33- Dans nos églises, l'édification de sacristies intervient généralement au XVIII^{ème} siècle.



| | | |
|---|---|---|
| 1 | 2 | 5 |
| 3 | 4 | 6 |

1- Le 29 août 1999, les "Carteret" sont revenus au berceau de leurs ancêtres ».

2- Plaque commémorative apposée sur le côté Sud du clocher le 29 août 1999.

3- Le 29 août 1999, M. Philip Malet de Carteret, seigneur de Saint-Ouen en l'île de Jersey, plante un if, symbole d'éternité.

4- M. Raymond Leterrier, maire de Barneville-Carteret, plante un if, symbole d'éternité.

5- « Le 29 août 1999, les "Carteret", photo de famille.

6- Le Notre-Père en dialecte de Jersey offert par les "Carteret" à la chapelle Saint-Louis.



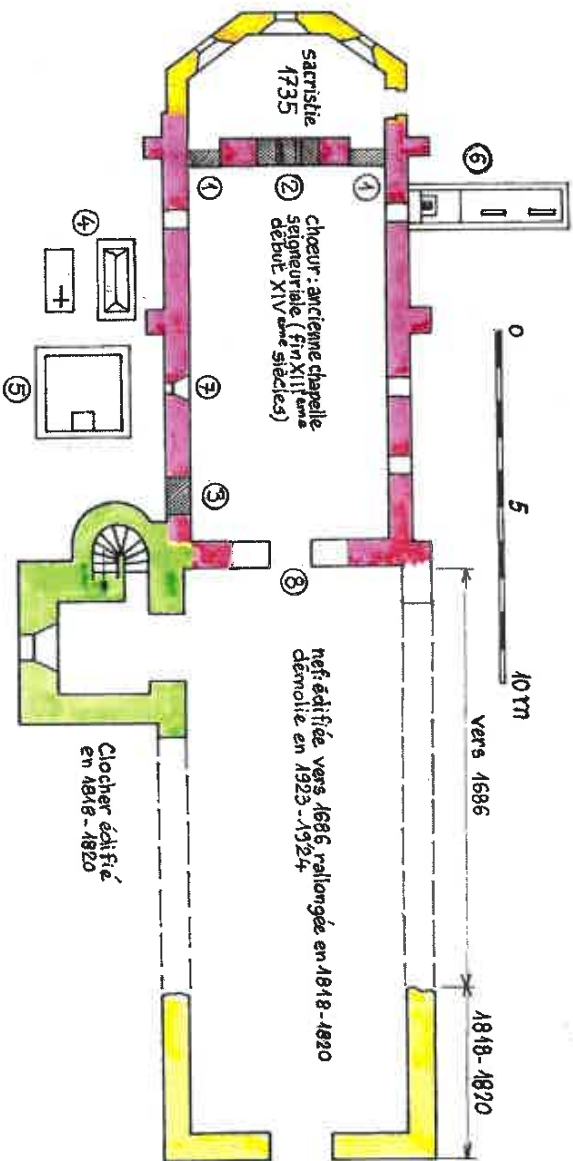


1- Le clocher en 2011.
 2- La porte murée en 1818, de l'ancienne chapelle seigneuriale.
 3- Le chœur de l'église en 2011(ancienne chapelle seigneuriale).



CARTERET

— EGLISE SAINT-LOUIS —



Plan de l'état actuel de la chapelle Saint-Louis.

3 ouvrir les dans le chevet, lors de la construction de la
 1 de et de la mise en place du rétable du grand autel en
 , murées depuis (après 1960 ?).
 et éclairant le chevet muré en 1735 (construction de
 cristie et installation du rétable).
 2 basse murée.

- ④ Sépultures Lefebvre d'Amerville (derniers seigneurs de Carteret).
- ⑤ Mémorial Du Châbal.
- ⑥ Sépultures Noël - Surcouf.
- ⑦ Bâtie en lancette.

i.B. 30/08/2010



| | | |
|---|---|---|
| 1 | 2 | 5 |
| 3 | 4 | |

- 1- La seule baie en lancette d'origine (XIV^{ème} siècle) ».
- 2- Une des fenêtres à linteau plat ayant remplacé en 1818-1820, les baies du XIV^{ème} siècle.
- 3- Le triplet du XIV^{ème} siècle qui éclairait le chœur jusqu'en 1735, année de la construction de la sacristie.
- 4- Les contreforts du chevet.
- 5- Le millésime 1735 datant la construction de la sacristie.

tres de côté, éclairée par une baie de 0,70 mètre de large côté Nord, ouvrait sur la nef par une arcade en plein cintre large de 1,90 mètre. Côté Est, une tourelle semi-circulaire contenant un escalier en vis très étroit (0,60 mètre de large) donne accès au premier niveau supérieur dont le plancher en bois a aujourd'hui disparu.

Au deuxième niveau du clocher, aujourd'hui inaccessible (il l'était par une échelle) dont le plancher a également disparu, l'unique cloche est toujours en place. Elle est fendue et ne sonne plus clair. Elle porte l'inscription suivante surmontée d'une croix posée sur un socle rectangulaire avec une fleur de lys de part et d'autre des bras :

L'AN 1821 JE FUS NOMMEE
ELISABETH BARBE
JULIE PAR MR. DE BAUDRAT ⁽³⁴⁾
ET MR. LEFEBVRE D'ANNEVILLE ⁽³⁵⁾
ET DONNEE PAR LA
COMMUNE. MR. NOEL ⁽³⁶⁾ M (ai) RE
VENDUS PAR GASPARD
DE CHERBOURG

Les niveaux intérieurs du clocher sont marqués sur les faces extérieures par des bandeaux étroits constitués de plaquettes peu épaisses (deux sur les faces Est, Nord et Ouest, un sur la face Sud). Le clocher est surmonté d'une flèche en forme de pyramide octogonale avec chaînages d'angle aux arêtes. Chaque angle au sommet de la tour est orné d'un pinacle constitué par un cône, dont le sommet est orné d'un tore supportant une boule.

34- Charles-Marie-Désiré de Beudrap (1777-1848) époux de Julie-Marie-Hyacinthe-Lefebvre d'Anneville.

35- Hyacinthe-Robert-François Lefebvre d'Anneville (1741-1826) dernier seigneur et premier maire de Carteret, élu en 1790.

36- Nicolas Noël (1766-1833), maître au cabotage (1787), directeur des vigies des côtes du Cotentin

Les anciennes cartes postales (années vers 1905) donnent des détails précieux en ce qui concerne la nef :

Au pignon Ouest : une porte à linteau segmentaire très aplati, surmontée d'un oculus, donnait accès au bas de la nef. Lors de la démolition de la nef en 1924, les éléments de cette porte ont été réemployés pour la porte d'accès au chœur qui devait être conservé. Il est vraisemblable que ces éléments constituaient la porte du pignon ouest de la nef de 1686. Son linteau porte des graffiti, le millésime 1772, un triangle surmonté d'une croix ; cette porte a donc eu trois emplacements successifs : pignon Ouest de la nef de 1686, de l'agrandissement de la nef en 1818 – 1820 et enfin du chœur sauvegardé en 1924.

Le mur Sud de l'agrandissement de la nef (1818 – 1820) était éclairé par une fenêtre à linteau plat. Le mur Sud du reste de la nef (1686) était éclairé par trois baies à linteau en anse de panier et une porte basse donnait accès à la nef. Le mur Sud de la nef de 1686, comme vraisemblablement le mur Nord, portait une litre funéraire ⁽³⁷⁾ qui se prolongeait sur les murs Nord et Sud du chœur où elle est encore visible.

Les murs de la nef, contrairement à ceux du chœur (ancienne chapelle seigneuriale), n'étaient pas soutenus par des contreforts.

Il est vraisemblable qu'à l'origine la chapelle était couverte d'une voûte en bois sous la toiture. Tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, on observe au sommet des murs gouttereaux Nord et Sud la trace de logements (rebouchés) qui ont pu recevoir les extrémités des entrants d'une charpente. A une époque indéterminée, cette disposition a été remplacée par une voûte maçonnée en berceau brisé. La couverture en « pierre bleue » ou en « grosse pierre » du Nord-Cotentin repose directement sur l'extrados de cette voûte en berceau brisé. Une telle disposition est visible à la chapelle Sud, édifiée vers la fin du XV^{ème} siècle, de la « Vieille-Eglise » au pied du cap de Carteret, côté nord.

37- Bande noire que les seigneurs patrons des églises avaient le droit de faire peindre ornée de leurs armoiries sur les murs à l'intérieur ou à l'extérieur des églises, en l'honneur des morts de leur famille. A l'extérieur, la litre était peinte sur un enduit à mortier lissé. Des litres sont encore visibles à Baubigny, La Haye-d'Hectot, Les Moitiers-d'Allonne (chapelle Nord), Portbail (chapelle Nord de l'église Notre-Dame), Saint-Lô-d'Ourville, Canville-la-Rocque.



1 | 2

1- *Maçonnerie du clocher ».*

2- *Maçonnerie du mur gouttereau Sud du chœur (ancienne chapelle seigneuriale).*

On n'a pas d'indication quant à la couverture de la nef qui devait être constituée d'une voûte en bois, disposition courante dans les églises de la région, comme on peut en voir à la chapelle Saint-Siméon et à l'église Notre-Dame de Portbail.

Le chevet du chœur était éclairé par un triplet (ensemble de trois baies accolées) en lancette, muré lors de la construction de la sacristie en 1735.

Les murs gouttereaux, Nord et Sud de la chapelle devaient être percés d'étroites baies en lancette dont une seule existe encore (côté Nord), remplacées pour améliorer l'éclairage, lors des travaux de 1818-1820, par de banales fenêtres à linteau plat.

Une porte basse, avec arc de décharge, côté Nord, donnait accès directement au chœur, ce devait être l'accès à la chapelle seigneuriale. Sa faible hauteur actuelle témoigne de l'élévation progressive du sol du cimetière. Elle a été murée en 1818-1820 car la maçonnerie du rebouchage est identique à celle du clocher.

À l'intérieur, le pavage est en carreau de calcaire d'Yvetot-Bocage. Il est légèrement surélevé côté Est à l'emplacement de l'autel et du retable qui ne sont plus en place. Le long des murs gouttereaux Nord et Sud, à l'emplacement probable des stalles, le pavage est constitué de dalles en schiste.

Dans le mur gouttereau Sud, on voit un lavabo sans décor avec orifice d'écoulement de l'eau vers l'extérieur.

Note sur les maçonneries

Les murs du chœur (ancienne chapelle seigneuriale) sont constitués de pierres tout venant en appareillage irrégulier (opus incertum) maçonnées au mortier de chaux et de sable coquiller (sable de mer dessalé par lavage naturel à l'eau de pluie). Les murs goutte-

coudée de hauteur (une coudée = 0,52 mètre) avec rattrapage des niveaux au moyen de petites plaquettes. Le sommet de ces murs est constitué de petites plaquettes.

Les murs du clocher sont constitués d'un appareillage soigné et régulier de pierres (grès et schistes provenant de carrières locales) maçonnées au mortier de chaux dont les dimensions sont comprises entre 0,28 mètre et 0,40 mètre pour la longueur, 0,09 mètre et 0,15 mètre pour l'épaisseur. Le rattrapage du niveau des lits est obtenu au moyen de plaquettes d'épaisseur 0,05 mètre environ et de longueur comprise entre 0,28 mètre et 0,40 mètre.

Le mobilier

Il a presque totalement disparu entre l'abandon de 1908 et la démolition de la nef en 1924.

Les stalles ont été enlevées et leur sort est inconnu. La Conservation des antiquités et objets d'art de la Manche possède une photographie d'un élément de ces stalles.

Seuls existent encore :

Les fonts baptismaux en pierre calcaire dont la cuve, en partie brisée, est décorée d'un rang d'oves. Il reste des traces de couleur ocre. En 1942, Emile Vivier et Jean Seguin en ont donné la description suivante ⁽³⁸⁾ :

« Ces fonts, en calcaire, appartenaient à la vieille église Saint-Louis de Carteret, ils sont restés exposés à toutes les intempéries parmi les ruines de cette église, alors qu'ils auraient dû être transportés dans l'église neuve où on aurait pu, en les utilisant comme bénitier, les sauver de la destruction. »

38- E. Vivier et J. Seguin, *Les anciens fonts baptismaux*, Revue de l'Avranchin, fascicule 276, 1942, page 159.

« La cuve, en forme de coupe, est polygonale, et a peu près arrondie à la base. Un rang d'oves en ourle élégamment le bord. Le pied également polygonal, est élançé ; un tore le ceint en son milieu et une plate-bande le termine à sa base, celle-ci s'appuie sur un socle douciné jusqu'à la plinthe. »

« Des traces de coloration bleue, jaune et rouge sont encore visibles »

Le retable et le tombeau du grand autel avaient été sortis du chœur et remisés sous le clocher : ils ont été gravement détériorés par les intempéries et ont servi de perchoir pour les pigeons qui ont élu domicile dans la tour. Cette œuvre, d'esprit classique, datée du deuxième quart du XIX^{ème} siècle, en bois de sapin et stuc, dont les couleurs et dorures sont presque totalement effacées, est maintenant à l'abri dans les locaux des services techniques de la commune. Le tabernacle manque. Cependant, la Conservation des Antiquités et Objets d'Art de la Manche estime que ce retable est réparable. Il est probable que ce retable et cet autel ont remplacé ceux mis en place dans le chœur suite à l'édification de la sacristie en 1735.

Parmi les dalles funéraires encore visibles dans le dallage de l'ancien chœur ⁽³⁹⁾, quatre laissent encore lire leur épitaphe :

-1-

CY GIST HONORABLE HOMME PIERRE LEMOIGNE DE
CETTE PAROISSE, LEQUEL DECEDA LE VINGT CINQUIEME
JOUR DE MARS L'AN DE GRACE MIL SIX CENT.
DIEU LUI FACE PARDON. AMEN. PATER NOSTER »

Au milieu de la dalle, figurent deux tibias croisés et, au-dessus, l'inscription :

« REPICE FINEM »

(Songez à votre fin dernière)

Pierre Lemoigne était receveur et garde commis au passage de Portbail et Carteret en 1550 ⁽⁴⁰⁾. Il est du nombre des neuf adjudicataires de la fief-ferme de Carteret en 1580.

39- Ces dalles funéraires sont en « marbre noir » des carrières exploitées jusqu'au XVII^{ème} siècle, près du rivage de Saint-Jean-de-la-Rivière ; elles sont indiquées sur la carte de Cassini.
40- Receveur des droits d'octroi et de douanes.



1 | 2
3

1- Les fonts baptismaux.
2- Le retable en attente de restauration.
3- Le fronton du retable.



CI GIST HONNESTE FEMME GUILLEMETTE DUVAL VEUFVE
DE PHILIPIN LEMOYNE, LAQUELLE DECEDA LE 12 JOUR
D'OCTOBRE 1625. PRIEZ DIEU POUR SON ÂME

-3-

CI GIST LE CORPS D'HONNESTE HOMME PHILIPPE DUVAL
VIVANT DE CETTE PAROISSE LEQUEL DECEDA LE 17 OC-
TOBRE ... »

-4-

CI GIST DISCRETE PERSONNE ... SIBRAN PBRE ⁽⁴¹⁾
EN SON VIVANT ... »

Cette dernière inscription concerne probablement Jacques SY-
BRAN, prêtre, curé de Carteret, décédé en 1618.

Les inhumations dans les églises étaient courantes à l'époque :
les cimetières ne recueillaient que les corps des plus pauvres paroissiens,
des mendiants, des étrangers à la paroisse ou des paroissiens de résidence récente.
Les enfants décédés sans baptême étaient inhumés en un lieu à part du cimetière,
coutume qui a perduré jusqu'au XX^{ème} siècle en de nombreuses communes.
D'après les registres de catholicité, à Carteret, entre 1716 et 1725, 35% des inhumations
ont lieu dans l'église Saint-Louis. Il faudra attendre 1786 pour que cette pratique
soit définitivement abandonnée. Une déclaration du roi Louis XVI, du 17 mars 1776,
mit un terme à cette pratique, sauf pour les hauts dignitaires de l'Eglise, les curés
et les seigneurs patrons des églises de paroisses. En 1721, un arrêt du Parlement
de Normandie, interdit sans succès l'inhumation des roturiers dans les édifices
religieux à l'exception des possesseurs de titres justifiant ce privilège et des
bienfaiteurs ayant versé au moins 20 livres au trésor de leur église.

41- PBRE : abréviation de PREBSTRE = prêtre

On n'y fait plus d'inhumations. Les monuments funéraires et leurs inscriptions, que le temps efface peu à peu, sont la mémoire du passé de Carteret.

Les sépultures de M. et Mme Lefebvre d'Anneville, derniers seigneurs de Carteret, se trouvent au nord de l'actuelle chapelle. Sur un premier tombeau, on lit :

- derrière la tête : « ICI REPOSE LE JUSTE
- côté Nord : « HYACINTHE-ROBERT-FRANCOIS
LEFEBVRE D'ANNEVILLE ECUYER,
NE LE 31 JANVIER 1737
DECEDE LE 9 AVRIL 1826

Le défunt était né le 5 mai 1741 à La Haye-d'Ectot. Il y a eu confusion avec la date de naissance de son frère aîné qui portait les mêmes prénoms : né le 31 janvier 1737 et décédé le 15 février suivant à La Haye-d'Ectot.

Sur le tombeau voisin :

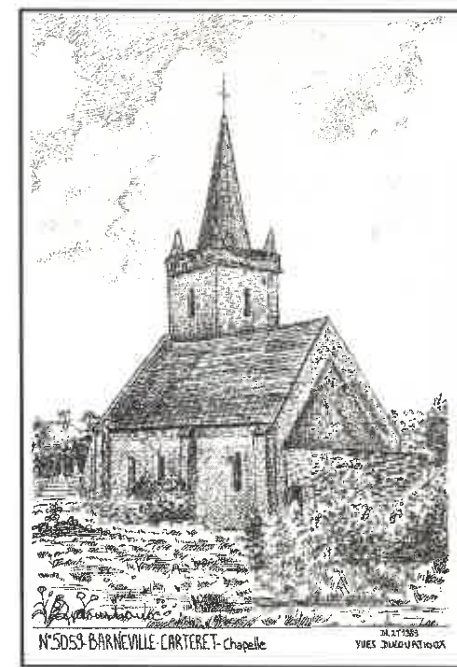
A LA MEMOIRE DE MADAME
LEFEBVRE D'ANNEVILLE
NEE DE GOUBERVILLE
DECEDEE LE 14 FEVRIER 1848
G. D'HERISSE-E. D'AUXAIS-LE VAILLANT
DE VAUXMARTIN »

Hyacinthe-Robert-François Lefebvre d'Anneville, décédé au manoir de Carteret le 9 avril 1826, avait épousé, le 29 brumaire an X, Julie-Charlotte de Gouberville, fille de Jacques-Georges de Gouberville et de Suzanne-Alexandrine Mauconvenant de Sainte-Suzanne.

Derrière ces deux tombeaux, sur une pyramide :
A LA MEMOIRE DE EDMOND DU CHÂTEL
DECEDE LE 28 JANVIER 1890 ET DE JOSEPHINE
DU CHÂTEL, NEE LEFEBVRE D'ANNEVILLE SON
EPOUSE, DECEDEE LE 9 AOÛT 1864
LEURS NEVEUX RECONNAISSANTS
G. D'HERISSE-E. D'AUXAIS
LE VAILLANT DE VAUXMARTIN

M.Hyppolite-Edmond Du Châtel (1808-1890) avait épousé le 15 octobre 1834, à Carteret, Joséphine-Amélie Lefebvre d'Anneville, fille d'Hyacinthe-Robert-François Lefebvre d'Anneville et de Julie-Charlotte de Gouberville (1807-1864). Il fut maire de Carteret de 1850 à 1870 et président du comité de la station de sauvetage de Carteret (Société Centrale de Sauvetage des Naufragés) depuis sa fondation en 1866 jusqu'en 1889.

Leurs neveux, qui ont fait ériger le monument, étaient : Georges-Alfred d'Hérissé, inspecteur de la Banque de France ; Elisabeth Marie d'Hérissé, épouse de Roger-Alexis-Louis, comte d'Auxais, et Suzanne-Marie-Anais d'Hérissé, veuve de Richard-Jacques-Marie Le Vaillant de Vauxmartin, légataires universels de M. Edmond du Châtel, décédé sans postérité.



Surcouf :

Sur un obélisque :
A
NICOLAS
NOËL
MAIRE
DE CARTERET
MORT
LE 6 X^{BRE} 1833
AGE DE 67 ANS
ELEVE
PAR LA DOULEUR
DE SA VEUVE
ET DE SES ENFANTS
ET PAR LA
RECONNAISSANCE
DES HABITANTS

Nicolas Noël (1766-1833), fils de Guillaume Noël (maître au cabotage et armateur à Carteret), fut reçu maître au cabotage en 1787. Mis à la retraite avec le grade d'enseigne de vaisseau, il fut nommé directeur des vigies des côtes du Cotentin en 1796. Il se retira à Carteret dont il a été maire de l'an X à 1833 ⁽⁴²⁾.

Sur une autre stèle :

MARIE-VICTOIRE NOËL, EPOUSE DE FRANCOIS SURCOUF
DECEDEE A CARTERET LE 2 AVRIL 1865.
PRIEZ DIEU POUR ELLE.

42- Les Noël, venus du Vrétot en 1650, ont tous été marins et armateurs à Carteret depuis la fin du XVII^{ème} siècle jusqu'à la fin du XVIII^{ème} siècle

Sur une stèle :

A
LA MEMOIRE
DE
MARIE LEMPERIERE
EPOUSE DE NICOLAS
NOËL
DECEDEE A CARTERET
LE 23 OCTOBRE 1856
PRIEZ DIEU POUR ELLE

MARIE-VICTOIRE NOËL (1776-1855), fille de NICOLAS NOËL, épousa François-Nicolas Surcouf, juge de paix du canton de Barneville. Si l'on en croit le récit de son fils, Alfred Surcouf (1835-1914), François Nicolas Surcouf aurait reçu, dans sa maison « Les Ormes », Chateaubriand lors de son séjour en Cotentin en 1842.

Ferdinand Le Pelletier, maire de Carteret de 1870 à 1896, repose non loin de là :

A LA MEMOIRE DE FERDINAND LE PELLETIER, MAIRE
DE CARTERET, DECEDE LE 19 AVRIL 1896, DANS SA
64^e ANNEE

Un ancien curé de Carteret repose à l'ouest de la nef :
A LA MEMOIRE DE MONSIEUR JEAN-BAPTISTE HERVIEU
CURE DE CETTE PAROISSE PENDANT 41 ANS
NE A COUTANCES LE 2 MARS 1806
DECEDE A CARTERET LE 10 JANVIER 1890
IL AIMA LES SIENS. IL EN ETAIT AIME

A côté du mur sud de la sacristie :

A LA MEMOIRE DE AUGUSTE PAUNET
22 OCTOBRE 1833 – 27 JANVIER 1905

de l'Etat, canotier de la station de sauvetage de 1869 à 1902, secrétaire du comité de la station de 1890 à 1904. Chevalier de la Légion d'Honneur, titulaire d'un diplôme d'honneur, d'une médaille de bronze et d'une médaille d'argent de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés ⁽⁴³⁾.

Côté nord du chœur, sur un obélisque :

A LA MEMOIRE DE THEOPHILE DUVAL, 1^{er} MAITRE

DE MARINE EN RETRAITE, NE LE 13 7^{bre} 1830

DECEDE LE 28 AOUT 1894.

EMMA MAUTAIENT SON EPOUSE. 1837 - 1916

Théophile Duval est entré au service de la Marine de l'Etat comme matelot en 1852 et le quittera en 1878 avec le grade de premier-maître de timonerie. Syndic des gens de mer à Carteret, secrétaire du comité de la station de sauvetage de 1881 à 1886. Titulaire de la médaille militaire (1859), de la croix de chevalier de la Légion d'Honneur (1868), d'une médaille d'argent de la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés ⁽⁴³⁾.

Contrefort Ouest du chœur :

ICI REPOSE M^{me} CESNE NEE CORON, 18 JUILLET

1843 - 28 OCTOBRE 1899. M^r FRANCOIS CESNE

1^{er} AVRIL 1837 - 14 OCTOBRE 1906

François-Joseph-Constant Cesne a servi dans la marine de l'Etat comme pilote à bord du cutter garde-pêche « Alcyone » en station à Carteret. En 1892, il faisait fonction de pilote du port de Carteret. Patron pêcheur et aubergiste à Carteret. Sous-patron du canot de sauvetage de 1878 à 1897. Titulaire de trois médailles de bronze pour 11 sorties de sauvetage entre 1866 et 1893. Il avait épousé Bonne Marie Désirée Coron. Ce sont les parents de Victor Emmanuel Cesne (1874-1937), patron pêcheur et hôtelier à Carteret ; patron du canot de sauvetage de Carteret de 1901 à 1935 ⁽⁴³⁾.

La plus ancienne sépulture du cimetière Saint-Louis date de 1840, c'est celle d'André Halley, né à Réville le 2 mai 1788, décédé à Carteret le 9 janvier 1840, qui « fut le meilleur des époux et le plus tendre des pères ... ».

Une vingtaine de sépultures sont ornées de croix en fonte de fer, témoins d'un art funéraire en usage au cours de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle et de la première moitié du XX^{ème} siècle. Ces croix, encore nombreuses en Côte-des-Isles – il en reste 200 environ – disparaissent peu à peu. Elles proviennent de fonderies qui étaient installées dans les Ardennes (Charleville-Mézières) et en Lorraine.

Au cimetière de l'église Saint-Louis, la plus ancienne croix en fonte de fer orne une sépulture datée de 1855. Ces croix sont décorées de motifs végétaux, du Sacré-Cœur, de la Sainte-Vierge, de saints personnages, d'anges priant, de couronnes, de ciboires avec hosties, des instruments de la passion.

43- J. Barros, *Naufrages et Sauvetages en Côte des Isles*, Cherbourg, Isoète, 2002.



| | |
|---|---|
| 1 | 3 |
| 2 | |

1- La croix en granit du cimetière.
 2- Tombeaux de M. et Mme Lefebvre d'Anneville et sépulture de M. et Mme Du Châtel.
 3- Tombeau de M. Lefebvre d'Anneville, dernier seigneur et premier maire de Carteret.



Les croix en fonte de fer, témoins de l'art funéraire de la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle et de la première moitié du XX^{ème} siècle.



| | | |
|---|---|---|
| 2 | 1 | 4 |
| | 3 | |
| | 5 | |

1- 1887
 2- date inconnue
 3- 1894
 4- date inconnue
 5- 1855



ments funéraires étaient pratiquement inexistantes dans nos cimetières ou il n'y avait qu'une seule croix monumentale. L'étonnement de Gilles Buret, soldat de la Grande Armée en 1807, originaire de Saint-Pierre-d'Allonne, en témoigne. Il a noté dans ses mémoires : « Passé le pays de Hanovre, on a pour habitude en ce pays quand le monde meurt de planter une croix au pied de leur tombe où est écrit le nom du mort, le jour de naissance et le jour de son décès ».

Si ce qui reste de l'ancienne église Saint-Louis depuis la démolition de 1924 n'a pas le caractère d'un « monument phare » de l'architecture religieuse, il convient, compte-tenu de son caractère éminemment patrimonial, - les lieux ont été « le berceau des Carteret » -, d'en assurer la sauvegarde, la mise en valeur et l'animation tout en respectant le culte protestant des dimanches de l'été. C'est le but de l'association des « Amis de la chapelle Saint-Louis de Carteret » fondée au début de l'année 2011.

Barneville-Carteret le 18 mai 2011

N° 1807. Ministère de l'intérieur

Séance
du 29 juillet

Conseil des
Bâtiments Civils

Rapport

fait au Conseil des Bâtiments Civils

Par Mr Hourtier, le 29 juillet 1807, Inspecteur Général des mêmes
Bâtiments, l'un des Membres du Conseil
Eglise

Concernant des travaux à faire à l'église
de la commune de Carteret (Dépt de la Manche)

Vu un devis estimatif et descriptif d'ouvrages en
maçonnerie, charpente, couverture, vitrage, etc., etc. à faire
à l'église de la commune de Carteret, Département de
la Manche, pour réparer et agrandir ladite église et y
construire un clocher.

Vu un trait figuratif de l'extérieur de cette église, le tout dressé et rédigé par le Maire adjoint de la commune de Carteret assisté par le sieur Aimable Dubois, Maître-Maçon, et Augustin Carnefroï - charpentier, desquels devis et tracé il paraît que les travaux dont il s'agit donneront lieu à une dépense de ... 4002 f 30,

Considérant,

Que les réparations, agrandissement de la nef et construction du clocher projetés sont nécessaires et jugés comme tels par une délibération du Conseil Municipal de Carteret, que tous les travaux articulés au devis que je mets sous les yeux du Conseil y sont évalués au plus bas prix,

Considérant en outre que le corps de l'édifice est solide et qu'il n'est question d'aucun changement notable dans la disposition de son plan,

Par ces considérations, je pense et suis d'avis que les travaux dont il s'agit sont de nature à être pré-sentés par le Conseil des Bâtiments Civils à l'approbation de Son Excellence, pour être exécutés sous la conduite, surveillance et responsabilité de Mr le Maire adjoint auteur du devis et du dessin dont je rends compte, qui figure ici comme expert dans l'art de bâtir et à qui il

convient de ne pas laisser ignorer que les entrepreneurs auxquels les travaux de maçonnerie, charpente et couverture seront confiés seront responsables pendant la durée de dix années consécutives de la solidité des ouvrages, au terme de l'Art. 2270 du code civil.

Telle est ma conclusion, je la sou mets à la délibération du Conseil.

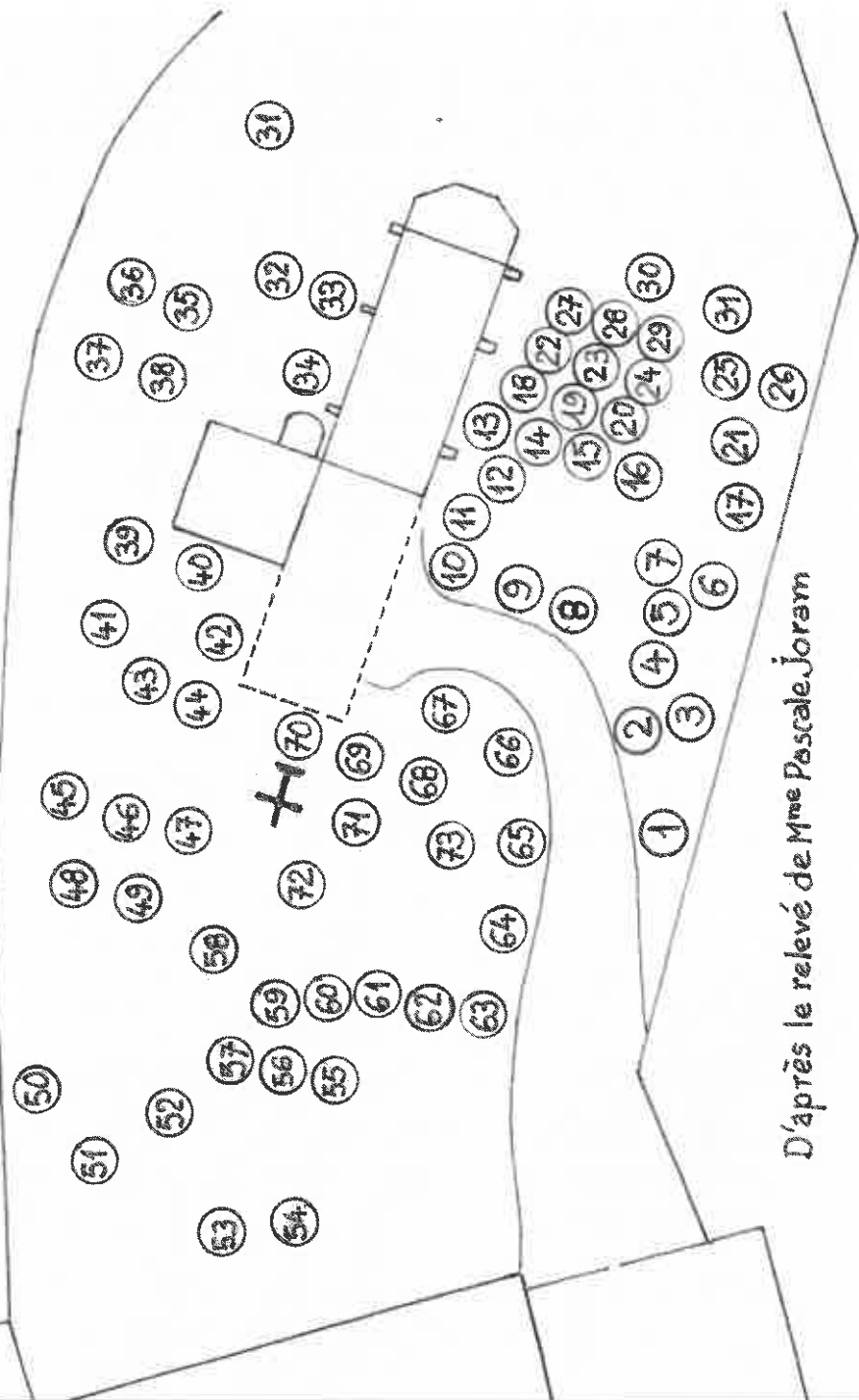
Paris, le 29 juillet 1877.

Heurtier

Adopté par le Conseil des Bâtiments Civils
en sa séance du 29 juillet 1878

(Archives Nationales, F13 1746A, dossier 7 : Bâtiments Civils des Départements- Manche).

N.B. : Le plan annoncé ne figure pas dans le dossier.



D'après le relevé de Mme Pascale Joram

CIMETIÈRE SAINT-LOUIS DE CARTERET

Ossuaire : 1- Sépultures non identifiées : 2, 3, 5, 8, 9, 10, 11, 17, 21, 31, 37, 41, 43, 44, 47, 49, 55, 64, 66, 68, 70.

(63) - Albert AUFFRAY : 1876-1883.

(54) - Anne-Marie BOISSEL-DOMBREVAL : 1903-1904.

(26) - Pierre BRISSET : -1900.

(25) - Aimée BRISSET, née DUVAL, épouse Pierre Brisset : -1902

(39) - Famille Bienaimé LEPETIT.

(62) - M. et Mme CHEDAL : -1884.

(67) - Arsène Joseph CHERADAME : 1828-1894.

(12) - François-Joseph-Constant CESNE : 1837-1906.

(14) - Mme Emmanuel CESNE, née BOSQUET : 1876-1901 (sépulture famille BOSQUET).

(12) - Mme Bonne-Désirée CORON, épouse François-Joseph-Constant CESNE : 1849-1899.

(58) - Louis-Désiré Pierre CROISY, guetteur de 1^{ère} classe au sémaphore de Carteret : 1867-1896.

(42) - François DELAROQUE : 1817-1887.

(71) - Auguste DUBOIS : 1835-1892.

(34) - Edmond DU CHÂTEL : 1808-1890.

(34) - Joséphine-Amélie DU CHÂTEL, née LEFEBVRE d'ANNEVILLE, épouse Edmond DU CHÂTEL : 1807-1864.

(56) - Louis DUVAL : 1861-1896, canotier de la station de sauvetage de Carteret.

(48) - Gustave DUVAL : 1861-1896.

(35) - Théophile DUVAL, premier-maître de marine : 1830-1894.

(35) - Emma DUVAL, née MAUTALENT, épouse Théophile DUVAL : 1837-1916 (dernière inhumation connue).

(53) - Marie-Eléonore de FONTANE, née PAULMIER, veuve du baron Adrian de FONTANE : 1833-1890.

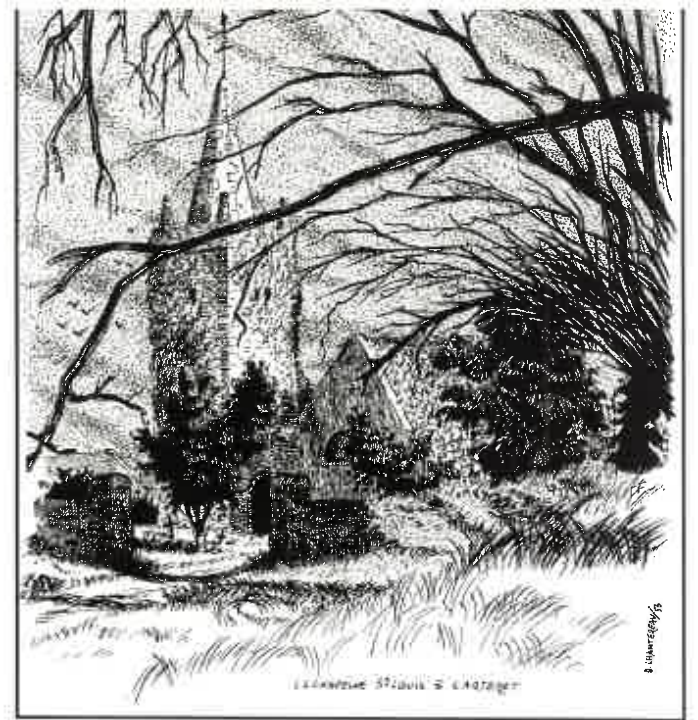
(61) - Céleste GRADOS, veuve FEREY : 1800-1884.

(60) - André HALLAY : 1778-1840.

(57) - Armand HERSENT : 1843-1894.

(69) - Jean-Baptiste HERVIEU : 1806-1890, curé de Carteret.

- (51) - Philippe LEBRETON : -1855.
 (72) - Albert LECAVELLIER : 1862-1884.
 (33) - Hyacinthe-Robert-François LEFEBVRE d'ANNEVILLE : 1737 (1741)- 1826.
 (32) - Julie-Charlotte LEFEBVRE d'ANNEVILLE, née de GOUBERVILLE, épouse du précédent.
 (04) - Famille LEGAL.
 (07) - Marie-Louise LEPAGE : 1868-1879.
 (06) - Pierre LEPAGE : 1872-1872.
 (15) - Charles LEMARQUAND : 1868-1911.
 (18) - Ferdinand LEPELLETIER, maire de Carteret : 1832-1896.
 (20) - Hector LEPELLETIER : 1826-1906.
 (19) - Mme Hector LEPELLETIER : 1823-1902.
 (30) - Angélique MARGUERIE : 1877-1880.
 (36) - Famille MAUTAIENT.
 (22) - Nicolas NOEL, maire de Carteret : 1766-1833. (la plus ancienne sépulture connue)
 (23) - Marie NOEL, née LEMPERIERE, épouse Nicolas NOEL : -1856.
 (24) - Marie-Victoire NOEL, épouse François SURCOUF : -1856.
 (28) - Auguste PAUNET, premier-maître de marine : 1833-1905.
 (27) - Adolphe ROBERT : 1890-1891.
 (29) - Germaine ROBERT : 1889-1890.
 (40) - Pierre ROCHETTE : 1862-1878.
 (65) - Louis ROSE : 1901-1901.
 (45) - Polycarpe LEMARESQUIER : 1844-1879.
 (46) - Marie-Augustine LEMARESQUIER, née PAQUET, épouse Polycarpe LEMARESQUIER :
 1844-1905.
 (13) - Aspasia TROUDET, épouse Armand VIGOT : 1823-1870
 (plaque sans sépulture reconnue).
 (13) - Eugène VIGOT : 1865-1890 (plaque sans sépulture reconnue).
 (50) - Joseph VIGOT : 1893-1896.
 (52) - Angèle VRAC : 1862-1882.



Il se dégage de ce dessin de la chapelle Saint-Louis, que nous devons au talent de Daniel Chantereau, une ambiance de mystère, indéfinissable mais saisissante : il aurait pu illustrer une œuvre romanesque de Jules Barbey d'Aureville.

Le 13 décembre 1864, Barbey vient en pèlerinage à Barneville et à Carteret, il en donne le récit dans le cinquième Mémoire qu'il a dédié à "l'Ange Blanc", la baronne de Bouglon, l'éternelle fiancée qui a eu une importance primordiale dans sa vie d'écrivain.

Après être allé au pied de la falaise de Carteret, Barbey s'arrête à l'église Saint-Louis.

"... Allé à l'église, la même aussi que dans mon enfance ; mais avec un cimetière qui n'existait pas, du moins de petit mur, de soins, d'entretien, d'herbe verte et drue, fleuri de croix noires, comme je l'ai vu cette fois. – Ai prié dans l'église pour Marie et pour vous. – Hélas ! vous auriez pu venir ici toutes les deux ! Revenu triste avec cette pensée. – Des nuées étaient montées de la mer comme de mon cœur ..."